

BOUCHARDAISE

La lettre



68^e édition

BIANNUELLE

OCTOBRE 2022



Chères Bouchardaises,

Chers Bouchardais,

L'été vient de s'achever, marqué par les fortes chaleurs et le manque d'eau. Comme à chaque épisode caniculaire nous avons actionné le dispositif d'assistance aux personnes âgées. Ces conditions difficiles n'ont pas empêché les vacanciers de venir sur notre territoire, la saison touristique fut bonne globalement pour les commerces, restaurants et hébergements; plus compliquée en revanche pour le monde agricole dans son ensemble, pour la faune et la flore, notamment celle des rivières qui a beaucoup souffert.

Cet été a été aussi marqué et rythmé par le déroulement de manifestations que nous avons soit organisées, soit accompagnées pour favoriser le retour des moments de convivialité qui nous ont tant manqués les deux années précédentes.

Le Festi'Val de Vienne organisé par la CCTVV a été un beau succès avec en point d'orgue : le défilé des roues lumineuses de la compagnie OFF sur les ponts de l'Ile-Bouchard. Ce spectacle et toutes les activités qui se sont succédées au cours de la journée prouvent que notre territoire est capable de faire de nouvelles choses et de fédérer différents acteurs autour d'un beau projet. J'en profite pour remercier tous les bénévoles, les associations, les agents municipaux et les membres du conseil municipal pour leur aide si précieuse au sein de la commune qui a contribué à cette réussite.

Les marchés nocturnes organisés par le comité des fêtes ont très bien fonctionné. Les animations pour les jeunes, le cinéma plein air ont été très appréciés, tant des habitants que des touristes.

Après cet été festif la rentrée scolaire s'est faite cette année avec 190 enfants. Je souhaite à nos élèves, nos enseignants, nos associations sportives, culturelles et économiques une très bonne rentrée. Comme chaque année, nous avons profité des deux mois de vacances scolaires pour apporter des améliorations et rénover nos écoles.

Passons à l'actualité, cette rentrée est difficile économiquement. Si l'augmentation spectaculaire des prix, notamment ceux de l'énergie touche d'abord les plus modestes, mais aussi la classe moyenne, la collectivité ne dispose pas du bouclier tarifaire et son budget s'en trouve davantage affecté, et comme toute entreprise face aux hausses de salaires elle doit aussi absorber

l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de la commune dans notre budget de fonctionnement.

Le problème n'est pas de discuter la modération nécessaire de nos consommations, mais de savoir comment répartir les efforts. Mais la Première ministre a promis une aide de 1,5 milliards d'euros aux collectivités : attendons la suite...

Malgré cette actualité lourde et pour entretenir un climat festif, je maintiendrai les illuminations de Noël car tous les décors ont été refaits en LED afin de diminuer la consommation électrique comme c'est le cas pour une partie du parc de l'éclairage public. A ce sujet et pour apporter notre contribution à la sobriété énergétique, en 2023 l'éclairage public sera coupé à partir de 22h00 jusqu'à 6h30 tous les jours de la semaine.

Malgré tout, votre commune continue à investir. Suite à la délégation partielle sur la gestion de l'eau et de l'assainissement au prestataire VEOLIA, il a été entrepris de changer 80 compteurs d'eau usager ou ne fonctionnant plus. En novembre, vous verrez la création d'un trottoir quai de la poissonnerie afin d'améliorer et de sécuriser vos déplacements. De plus, nous sommes conscients des problèmes de vitesse en entrée de ville et travaillons en étroite collaboration avec les services du département afin d'étudier un projet pour votre sécurité.

Enfin, je vous informe qu'en tout début d'année prochaine, aura lieu le recensement de la population. Celui-ci est réalisé par la commune sur obligation et contrôle de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Je vous demande de veiller aux documents que vous recevrez à ce sujet dans vos boîtes aux lettres dès le début du mois de janvier. Toutes les informations nécessaires y seront indiquées et des agents recenseurs pourront vous accompagner pour vous aider dans ces démarches.

Je conclurai en espérant vous voir nombreux à la foire de la Saint Martin et venir nous retrouver pour partager à nouveau un verre de l'amitié. Je reste à votre écoute ainsi que l'ensemble du conseil municipal.

Je vous souhaite un bel automne !

Nathalie VIGNEAU Maire



Directrice de publication Nathalie Vigneau
Rédaction Conseil Municipal

Tirage 1000 exemplaires
Mise en scène graphique : ATELIER NOYANTAIS
Impression : IMPRIMERIE BERTON

Maire Nathalie VIGNEAU
16, place Bouchard - 37220 L'ÎLE-BOUCHARD
02.47.58.50.15

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Fermé le samedi

accueil@mairie-ilebouchard.fr



Conseil Municipal des Enfants



C'est aussi la rentrée pour le CME

Le Conseil Municipal des Enfants rentre dans sa deuxième année. La première année a suscité beaucoup d'intérêt de la part des enfants et ils ont pu contribuer et mettre en place certains projets (carnaval et concours de déguisement, projet boîte à livres).

Cette année, nous aurons un CME « resserré » avec 4 élèves en sixième, 4 en CM2 et 4 en CM1.

Ont été élus : Une nouvelle présidente, *Eden AUTSON* et deux vice-présidents, *Raphaël VIANO* et *Eden GENINI*.

Félicitations à eux !!!!

Les commissions de travail ont été mises en place, sur les 3 thèmes : « *Vie locale et animation* », « *Environnement et écologie* », « *Aménagement des espaces* ».

Lors de sa séance du 27 septembre dernier, le CME a déjà fixé la date du prochain carnaval au **samedi 1^{er} avril 2023**.



Votez !

Pour le projet du CME d'achat d'un JEU ARAIGNÉE

Jusqu'au 30 novembre 2022

Pour son projet d'installation d'une aire de jeu araignée, le CME demande une subvention au conseil départemental d'Indre-et-Loire. Plus il y a de votes, plus le projet a de chance d'aboutir.

Devenez acteurs de ce projet et soutenez les enfants. Rendez-vous sur le site du conseil départemental :

participation.jeunesse.touraine.fr



CAMPAGNE ANNUELLE DE REMPLACEMENT DE 80 COMPTEURS

Environ 80 foyers bouchardais ont reçu un courrier officiel de la mairie au début du mois de septembre les informant que leur compteur d'eau allait être remplacé. L'entreprise Veolia est prestataire de ces travaux comme le prévoit le marché public validé par le conseil municipal. Aussi, comme le mentionnait le courrier du maire, un courrier de Veolia était joint. Celui-ci détaillait la procédure à mettre en œuvre pour que l'entreprise procède au remplacement du compteur (l'habitant devait appeler Veolia pour fixer un rendez-vous).

Si Veolia réalise les travaux, c'est bien la mairie qui rédige la liste des compteurs à changer et envoie les courriers. L'entreprise n'est que prestataire et intervient à chaque fois sur l'ordre du maire et au vu du marché public signé. Si vous avez été destinataire du courrier c'est que nous avons jugé que votre compteur doit être changé.

A compter de cette année, 80 compteurs seront remplacés annuellement. Ce type de campagne aurait dû être mené tous les ans depuis fort longtemps, même géré en régie totale, afin d'éviter les opérations curatives que les administrés et les finances communales subissent malheureusement au quotidien. La durée de vie d'un compteur étant de 10 à 15 ans, il est indispensable de mettre en place des remplacements réguliers afin d'entretenir le réseau et non plus le réparer en urgence au gré des fuites et autres travaux importants.





14

L'adressage c'est quoi ?

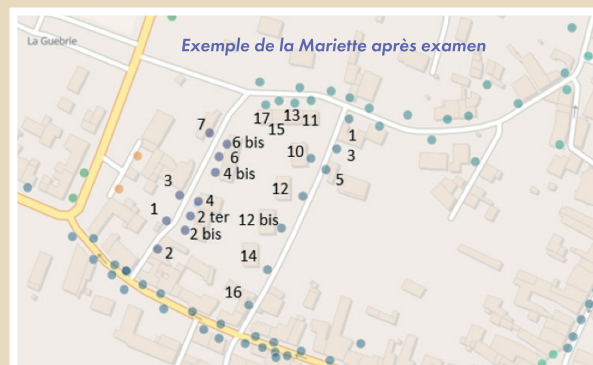
Pour rappel, l'adressage consiste à normer les adresses de chacun des habitants en localisant chaque bâti, en le rattachant à une rue et un numéro, et bien sûr des coordonnées GPS, ceci afin d'assurer au niveau national une précision pour les services de secours, de recherche par GPS, ou des services postaux... Cette démarche est de la responsabilité de la Commune.

Pour les citoyens	Pour les collectivités	Pour les entreprises
Services de secours	Recensement	Fournisseurs d'énergie, eau, télécoms
Éligibilité au très haut débit	Gestion du ramassage des déchets ménagers	Services postaux et livraisons
Prestations à domicile (soins)	Cartographie communale	Services GPS

Le 15 septembre dernier, une réunion publique a eu lieu au Centre Municipal pour présenter les conclusions, avant délibération en Conseil Municipal et l'envoi d'un courrier officiel aux personnes concernées.

D'ici la fin de l'année, cette opération sera terminée pour notre ville.

Cet été, un étudiant salarié a ainsi parcouru chaque rue et chaque adresse pour valider leur unicité, proposer des créations des rues manquantes, et pour 55 foyers devoir changer de numéro, ceci afin de retrouver une logique dans les numérotations.



Elagage des végétaux en limite du domaine public

Il est rappelé que les haies, arbres et arbustes plantés en limite de propriété ne doivent déborder ni sur les propriétés voisines, ni sur le domaine public et doivent donc être taillés à l'aplomb des limites séparatives. Tout propriétaire d'une parcelle de terrain non bâti et bâti a l'obligation d'effectuer l'entretien de sa propriété pour, par exemple, éviter la prolifération de nuisibles ou de chardons.

SUR LE DOMAINE PUBLIC

En dehors de l'obligation formalisée par les textes, l'empiètement des végétaux sur le domaine public pose un véritable problème de sécurité, notamment pour les piétons qui se trouvent dans l'obligation de circuler sur la voirie ou pour les usagers de la route par manque de visibilité des panneaux de signalisation.

Le propriétaire a la responsabilité des dommages causés par un arbre qui lui appartient.

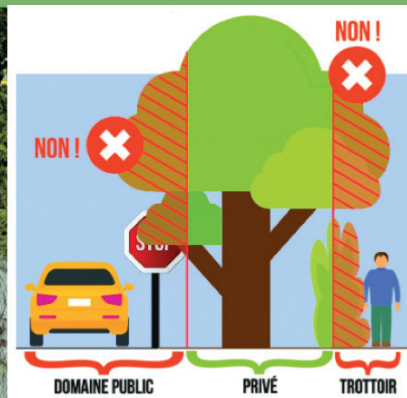
SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Pour vivre en parfaite harmonie avec ses voisins, il existe quelques règles de bon voisinage, de savoir-vivre et de citoyenneté qui s'appliquent à tous dont celle de l'entretien des terrains fait partie. Dans le cas où un voisin est gêné par des végétaux qui empiètent sur sa propriété privée, il a le droit absolu d'exiger qu'ils soient coupés au niveau de la limite séparatrice. Pour se faire, entre voisins, vous pouvez envoyer un mot explicatif de la gêne occasionnée par les arbres et demander leur taille.

Plus d'informations sur service-public.fr

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'elagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



DÉJECTIONS CANINES



Merci de ramasser les crottes de chien !

Le problème de déjections canines sur les trottoirs, dans les espaces verts et autres domaines publics, quelques-uns reflètent un manque de civisme que nous constatons malheureusement quotidiennement.

Les crottes de chien sont un véritable problème de santé publique.

Les rues Rabelais, Saint Léonard, Balzac, Anatole France, Descartes sont particulièrement jonchées de déjections. Les affichettes mises en place par les agents communaux sont constamment arrachées.

Nous vous demandons de respecter cet affichage ainsi que le travail des personnes concernées. Aussi, même si chaque propriétaire de chiens devrait en assumer la charge et prendre ses dispositions, la municipalité a décidé de mettre des sacs à disposition.

Pour ce faire, deux distributeurs de sacs vont être installés en début d'année.

Nous prions les personnes concernées d'utiliser ces sacs.

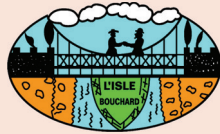


Participez à la restauration d'un patrimoine exceptionnel



l'église Saint-Gilles

de l'Île-Bouchard



► Je donne !

Pour la restauration

*Suivez-nous sur
Pour tout envoi de dons :*

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire - BP 70289
75867 PDC Paris 18

COMMUNE DE L'ÎLE-BOUCHARD
16, place Bouachard - 37220 L'Île-Bouchard
02.47.58.50.15

accueil@mairie-ilebouchard.fr
www.mairie-ilebouchard.fr

DATES à venir

► Mardi 8 novembre
Bourse aux jouets

► Vendredi 11 novembre
Foire de la Saint-Martin

Pour toutes informations relatives aux inscriptions et placement, merci de contacter le délégataire, l'entreprise FRERY au 02.54.22.26.61 ou contact@frery.eu

► Vendredi 25 novembre
Don du sang

► Dimanche 11 décembre
Marché de NOEL

► Lundi 2 janvier 2023
**Vœux du maire
19h00**

► **Distribution
des sacs jaunes 2023**

- Vendredi 13 janvier
- Samedi 14 janvier
- Vendredi 18 janvier
- Samedi 19 janvier

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Restez INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ

Disponible sur App Store et Google Play

Avez-vous téléchargé l'application PANNEAU POCKET ?

Elle est gratuite et vous permet de recevoir les informations utiles sur votre commune : manifestations, travaux, horaires, ...

C'est un moyen d'être informé sur les événements de proximité !

A ce jour plus de 800 smartphones/tablettes ont installé l'application avec l'Île-Bouchard en favori. Certains jours il y a plus de 1000 (voire 1500) connexions.

*Vous aussi,
installez l'application pour avoir des informations rapides et fiables !*

Allez sur le site internet de la mairie pour avoir encore plus d'informations !
www.mairie-ilebouchard.fr

Recensement de la population annuelle

Dans le cadre de la campagne annuelle de recensement de la population, qui se tiendra du 19 janvier au 18 février 2023, la municipalité recherche des agents recenseurs.

Pour rappel, le recensement a pour but de recueillir des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Chaque agent recenseur se voit confier un secteur et une liste d'adresses pour collecter des informations auprès des habitants.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter en mairie.

Octobre Rose

